

# Avis public

Le Plateau-Mont-Royal

# Montréal

## PROJET DE RÈGLEMENT (2019-05) RELATIF À LA RÉMUNÉRATION ANNUELLE DE BASE DES CONSEILLER(E)S D'ARRONDISSEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL

AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, aux personnes intéressées que:

Lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019, le projet de règlement 2019-05 intitulé « *Règlement établissant la rémunération annuelle de base des conseiller(e)s d'arrondissement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* » a été présenté et un avis de motion a été donné en vue de son adoption à une séance subséquente du conseil.

Ce projet de règlement prévoit:

- Que la rémunération annuelle de base des conseiller(e)s d'arrondissement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal qui était de 31 419 \$ après indexation en 2018, passera à quatre-vingt pour cent (80%) de la rémunération annuelle de base des conseillers de la ville, correspondant à la somme de 44 245\$ en tenant compte de l'indexation en 2019.
- Que la rémunération ci-haut mentionnée sera indexée à la hausse, le cas échéant, pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après l'entrée en vigueur du présent règlement.
- Que le présent règlement aura effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Ce projet de règlement sera adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le lundi 6 mai à 19 h à la Maison de la culture située au 465, avenue du Mont-Royal Est.

**PRENEZ EN OUTRE AVIS** que ce projet de règlement est déposé au greffe du Bureau d'arrondissement situé au 201, avenue Laurier Est, 5e étage, et qu'il sera disponible à compter de cette date pour consultation, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 5 avril 2019

Le secrétaire d'arrondissement,  
Claude Groulx